

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
MERCREDI 15 AVRIL 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **19**

Date de la convocation : **Mercredi 8 avril 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **19**

Date d'affichage : **Jeudi 16 avril 2026**

Objet de la délibération :

47 – Vente EPFGE à la commune de Montmédy des biens situés rue de l'Isle

Le mercredi 15 avril 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme AUBOIS Pascale, Mme BOUCHET Marie, M. COLLIGNON Antoine, Mme DIDIER Agnès, Mme HARMAND Elisa, Mme HUOT Apolline, Mme HUSSON Anne, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Claude, M. LEONARD Pierre, M. LEROY Michel, Mme LHUIRE Laurence, Mme MARC Laurence, M. MATHIEU Jérôme, M. MERCIER François, M. MOUGEOT Jonathan, M. PIERRE Bernard

Excusés et représentés par pouvoir : M. LEFEBVRE Serge (a donné procuration à M. MERCIER François)

Secrétaire de séance : M. MATHIEU Jérôme

En 2021, la commune a conventionné avec l'EPFGE et la CODECOM pour être accompagnée dans l'opération d'amélioration du quartier Rue de l'Isle, nécessitant la modification d'axes routiers principaux et la démolition préalable de bâtiments anciens et relativement dégradés. Un des objectifs de cette convention était de permettre à l'EPFGE d'acquérir, pour le compte de la commune, des biens situés dans le périmètre de l'action, pour un montant total plafonné à 120 000€. A l'issue de la période de conventionnement, la commune s'est engagée à racheter à l'EPFGE tout bien acquis dans ce cadre.

La phase opérationnelle touche à sa fin le 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal doit désormais délibérer sur le rachat à l'EPFGE des parcelles AB0192 et AB0187 pour un montant total de **45 833,64€**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté par 19 voix favorables :

VALIDE le rachat des parcelles cadastrales AB0192 et AB0187 à l'EPFGE pour un montant total de 45 833.64€

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et tous documents utiles dans le cadre de la vente

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 16 avril 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,

le 16 avril 2026 et publication ou notification

le 16 avril 2026

MONTMEDY, le 16 avril 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD